




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-257**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111531-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

1/ Plan de recrutement année 2017

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Rédacteur	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de rédacteur à temps complet. <u>Suppression</u> d'un emploi de rédacteur principal de 1 ^{er} classe vacant à l'effectif municipal, à compter du 1 ^{er} juillet 2017.

2/ Fixation de la rémunération des vacataires effectuant les fonctions de médiateur au Musée Granet pour les expositions temporaires estivales

Dans le cadre des différentes expositions qui se déroulent au Musée Granet pendant la période estivale, il est nécessaire de faire appel à deux médiateurs vacataires.

Afin d'assurer la médiation auprès des publics étrangers notamment, deux intervenants sont recrutés pour une période courant du mois de juin au mois de septembre.

Le maximum d'heures par mois est fixé à 60 par médiateur. Il est proposé de les rémunérer au taux horaire net de 18 euros (à titre indicatif 30,60 euros brut chargé à ce jour). Ce taux sera

majoré de 20% si les interventions de ces vacataires s'effectuent les dimanches ou jours fériés soit 21,6 euros net par heure.

3/ Suppression d'un emploi d'attaché en charge de mission programmation culturelle

A compter du 1^{er} août 2017, la mission de chargé de mission de programmation culturelle prenant fin, il y a lieu de supprimer le poste budgétaire relatif à cet emploi d'attaché à compter de cette même date.

4/ Ouverture d'un poste de Chef de service Etudes architecture

Suite à la mobilité interne d'un agent du service Etudes architecture, et afin de maintenir le bon fonctionnement de cette direction, il y a lieu d'ouvrir un emploi de Chef de service Etudes architecture basé sur le cadre d'emplois des ingénieurs.

Ce poste est ouvert aux candidats internes à la collectivité. Il pourra être pourvu, en l'absence de fonctionnaire correspondant au profil publié, par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Un jury déterminera les compétences attendues et sélectionnera le (la) candidat(e) qui sera proposé au recrutement.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des ingénieurs entre l'IM 383 et l'IM 793, en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

Cet emploi sera à pourvoir pour le 1er septembre 2017.

5/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la commission administrative paritaire

Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :

La Commission Administrative Paritaire du 27 avril 2017 a examiné la situation de deux agents municipaux déclarés inaptes à ses fonctions par le Médecin expert agréé et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 27 avril 2017 portant sur le reclassement de deux agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif
- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} avril 2017.

Nominations suite à réussite concours :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 27 avril 2017 portant sur l'examen des nominations suite à réussite concours de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain

nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} mai 2017**.

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
GARDIEN BRIGADIER	1	1	<i>Création</i> d' 1 emploi de Gardien-Brigadier <i>Suppression</i> d'1 emploi d'Adjoint technique

L'incidence financière résultant de cette nomination s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **1 302 € (mille trois cent deux euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Avancements de grade et promotions internes :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 27 avril 2017 portant sur l'examen des avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} janvier 2017**.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE HORS CLASSE	6		<i>Création</i> de 6 emplois d'Attaché Hors Classe
DIRECTEUR		6	<i>Suppression</i> de 6 emplois de Directeur suite à nomination au grade d'Attaché Hors Classe
ATTACHE PRINCIPAL	1		<i>Création</i> d' 1 emploi d'Attaché Principal
INGENIEUR PRINCIPAL	2		<i>Création</i> de 2 emplois d'Ingénieur Principal
INGENIEUR		2	<i>Suppression</i> de 2 emplois d'Ingénieur suite à nomination au grade d'Ingénieur Principal
BIBLIOTHECAIRE	1		<i>Création</i> d'1 emploi de Bibliothécaire
DIRECTEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1ERE CATEGORIE	1		<i>Création</i> d'1 emploi de Directeur d'Enseignement Artistique de 1 ^{ère} Catégorie
DIRECTEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2EME CATEGORIE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi de Directeur d'Enseignement Artistique de 2 ^{ème} Catégorie suite à nomination au grade de Directeur d'Enseignement Artistique de 1 ^{ère} Catégorie

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	3		<i>Création</i> de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE		3	<i>Suppression</i> de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale suite à nominations au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
CADRE DE SANTE DE 1ERE CLASSE	1		<i>Création</i> d'1 emploi de Cadre de Santé de 1 ^{ère} classe
CADRE DE SANTE DE 2EME CLASSE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi de Cadre de Santé de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade de Cadre de Santé de 1 ^{ère} classe

CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	16		<i>Création</i> de 16 emplois de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	9	16	<i>Suppression</i> de 7 emplois de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade de Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
REDACTEUR	3	8	<i>Suppression</i> de 5 emplois de Rédacteur suite à nominations au grade de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	6	1	<i>Création</i> de 5 emplois de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe
TECHNICIEN	2	4	<i>Suppression</i> de 2 emplois de Technicien suite à nominations au grade de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2		<i>Création</i> de 2 emplois d'Animateur Principal de 1 ^{ère} classe
ANIMATEUR	1	2	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'Animateur suite à nomination au grade d'Animateur Principal de 2 ^{ème} classe
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERECLASSE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade de Bibliothécaire
ASSISTANT DE	1		<i>Création</i> d'1 emploi d'Assistant de

CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE			Conservation Principal de 2 ^{ème} classe
ASSISTANT DE CONSERVATION		1	Suppression d'1 emploi d'Assistant de Conservation suite à nomination au grade d'Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		Création d'1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe suite à nomination dans le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	23	3	Création de 20 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		24	Suppression de 24 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe et de Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	16	4	Création de 12 emplois d'Agent de Maîtrise Principal
AGENT DE MAITRISE	21	16	Création de 5 emplois d'Agent de Maîtrise
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	27	10	Création de 17 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	58	37	Création de 21 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT TECHNIQUE		59	Suppression de 59 emplois d'Adjoint Technique suite à nominations au grade d'Adjoint

			Technique Principal de 2 ^{ème} classe et d'Agent de Maîtrise
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	4		<u>Création</u> de 4 emplois d'Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		5	<u>Suppression</u> de 5 emplois d'Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe et d'Animateur
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	3		<u>Création</u> de 3 emplois d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		3	<u>Suppression</u> de 3 emplois d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe
ASEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	10		<u>Création</u> de 10 emplois d'ASEM Principal de 1 ^{ère} classe
ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE		10	<u>Suppression</u> de 10 emplois d'ASEM Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'ASEM Principal de 1 ^{ère} classe
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1		<u>Création</u> d'1 emploi d'Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe
AGENT SOCIAL		1	<u>Suppression</u> d'1 emploi d'Agent Social suite à nomination au grade d'Agent Social Principal 2ème classe

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **260 233 € (deux cent soixante mille deux cent trente trois euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 21 180 € (vingt et un mille cent quatre-vingts euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** la suppression de l'emploi d'attaché en charge de mission programmation culturelle.

- **DECIDER** de fixer le taux de vacation à 18 euros net de l'heure et à 21,6 euros net de l'heure pour les dimanches et jours fériés. Ce personnel sera rémunéré au vue d'un état d'heures mensuel établi par le service, dans une limite de 60 heures par mois travaillées par médiateur. La dépense résultant de ce fonctionnement s'effectue sur l'imputation 64-131 "rémunération principale du personnel titulaire".

- **APPROUVER** l'ouverture de l'emploi d'ingénieur en charge du service Etudes architecture

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} avril 2017 pour les agents détachés, du 1^{er} mai 2017 pour les nominations concours et du 1^{er} janvier 2017 pour les avancements de grade et les promotions internes. L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 260 233 € (deux cent soixante mille deux cent trente trois euros), somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2017-257 - CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»